

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DILT 19 Convention d'occupation précaire de locaux avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e) - Convention - Autorisation.

M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention d'occupation avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité, dont le texte est joint en annexe, pour l'occupation de locaux dans l'ensemble immobilier 17, boulevard Morland (4e).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2016 et suivants).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO